

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BREVAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Convocation du 05 avril 2025

Nombre de membres	:	9
Nombre de membres présents	:	7
Nombre de votants	:	8

Président : Thierry NAVELLO**Présents :** Maryse MAUGUIN, Annie ZACCHERINI, Madeleine GORIEU, René LANNOU, Michel ABRAHAM, Christine TOURNAY,**Absences excusées :** Sabrina MARAIS, Mylène MOREAU (Procuration donnée à Christine TOURNAY)**Secrétaire de séance :** Maryse MAUGUIN**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 OCOTBRE 2024**Le PV est approuvé à l'**unanimité****2025-04-01 Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Section de fonctionnement	Montant
A. Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 227,05 €
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	3 729,18 €
C. Résultat de clôture de la section de fonctionnement = A+B	4 956,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du CCAS- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**2025-04-02 Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025**

Vu le CGCT,

Après avoir le Compte Financier Unique (CFU),

Après avoir constaté :

- L'excédent de fonctionnement qui s'élève à **4 956,23 €**

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité** :**APPROUVE** l'affectation des résultats suivante :

**AFFECTATION DES RESULTATS
EXERCICE 2024 SUR EXERCICE 2025**

RESULTATS EXERCICE 2024		EXCEDENT REPORTE 2025	
EXCED. FONCTION	4 956,23 €	R 002	4 956,23 €

2025-04-03 Approbation du Budget Primitif 2025

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **18 500 €** en section de fonctionnement

INFORMATIONS-QUESTIONS DIVERSES

- Mme GORIEU demande quelle proportion de seniors invités au repas des anciens vient effectivement. Mme MAUGUIN
- M. NAVELLO informe que la convention avec SOLIHA se poursuit

Heure de clôture du Conseil d'Administration : 19h15

FEUILLET DE CLOTURE

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Convocation du 05 avril 2025

Président : Thierry NAVELLO

Présents : Maryse MAUGUIN, Annie ZACCHERINI, Madeleine GORIEU, René LANNOU, Michel ABRAHAM, Christine TOURNAY,

Absences excusées : Sabrina MARAIS, Mylène MOREAU (Procuration donnée à Christine TOURNAY)

Secrétaire de séance : Maryse MAUGUIN

Liste des délibérations

2025-04-01 Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2024

2025-04-02 Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025

2025-04-03 Approbation du Budget Primitif 2025

Président du CCAS
Thierry NAVELLO

Secrétaire
Maryse MAUGUIN